
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 22 avril 2009

Résolution: CE09 0629

ATTENDU que le Programme particulier d'urbanisme du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles a été adopté par le conseil municipal en juin 2008;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé au cours de l'année 2007 l'expropriation du terrain situé à l'angle sud-est de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé en juin 2008 une emphytéose en faveur de la Société de développement Angus (SDA) pour le terrain situé à l'angle sud-est de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une demande visant la construction d'un immeuble de huit étages sur ce terrain a été déposée par la SDA à l'arrondissement de Ville-Marie en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) de l'arrondissement Ville-Marie;

ATTENDU que le projet soumis par la SDA nécessite une modification au Document complémentaire en raison de sa hauteur;

il est

RÉSOLU :

1. d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des hauteurs de l'arrondissement de Ville-Marie et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2. d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des hauteurs de l'arrondissement de Ville-Marie et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Claude DAUPHIN

Président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 24 avril 2009